

**Motion Florence Golaz au nom du groupe socialiste - L'école secondaire : passons à un système avec de véritables niveaux de formation**

*Développement*

Le 31 janvier, un certain nombre d'entre nous ont participé au forum HarmoS qui s'est déroulé à l'université de Lausanne. A cette occasion, nous avons pu suivre avec beaucoup d'intérêt la présentation de M. Jean-François Lovey, chef du Service de l'enseignement en Valais, qui présentait le "système à niveaux" utilisé à l'école secondaire (cycle d'orientation).

Dans ce canton, depuis une vingtaine d'années, les communes ou les régions ont pu choisir entre deux types de structures : celle dite "à sections" et celle dite "à niveaux." Dans la première variante – qui ressemble aux voies que nous connaissons —, les élèves sont répartis selon leurs résultats scolaires en section secondaire ou générale et, sous réserve de possibles transferts en cours d'études, ils effectuent leur formation en filières relativement fermées. Dans la deuxième variante, les élèves sont répartis selon leurs résultats et aptitudes en certaines disciplines en niveau I ou II et regroupés pour le solde des enseignements. Le postulat de cette variante étant "tous les enfants souvent ensemble."

Or il se trouve que la solution des niveaux a donné entière satisfaction et c'est celle qui vient d'être acceptée par le législateur. La nouvelle loi valaisanne sur le cycle d'orientation permet d'introduire progressivement un enseignement à niveaux (pour 2, puis 4 disciplines), permettant une meilleure différenciation des apprentissages et une orientation moins précoce permettant d'éventuels changements de parcours de formation.

Ce 31 janvier, bon nombre d'auditeurs ont été conquis par cette présentation de notre voisin alpin !

A l'heure où des changements sont programmés dans l'école vaudoise (primarisation du cycle de transition suite à l'acceptation de l'accord intercantonal HarmoS, votation sur l'initiative populaire "Ecole 2010 : sauvez l'école" ou sur le contre-projet du gouvernement), il nous paraît judicieux d'initier une réflexion sur l'opportunité d'aller dans la même direction et ainsi de privilégier le système des niveaux au secondaire I.

Il faut se l'avouer, beaucoup de monde, de tous bords politiques, parents d'élèves ou membres du corps enseignant, sont insatisfaits du système actuel d'orientation. Les constats suivants sont d'ailleurs largement partagés :

- les établissements orientent les élèves en voie secondaire à bacclauréat (VSB) à des taux très différents allant de 20 à 60% (données 2002) [1] : selon leur lieu de domicile, les élèves d'un même niveau scolaire n'ont pas les mêmes chances d'accéder à la VSB
- les épreuves cantonales de référence ont permis d'identifier le phénomène du "recouvrement des voies", soit que 40% des élèves en voie secondaire générale (VSG) et 12-15% des élèves en voie secondaire à options (VSO) ont un niveau équivalent aux élèves de VSB
- tous les élèves n'ont pas une solution de formation à la fin de l'école obligatoire [2]
- les patrons rechignent à engager comme apprentis des élèves sortant de la VSO, en principe destinés à cette filière de formation

- les années d'orientation (cycle d'orientation, 5ème et 6ème années) sont vécues comme un véritable calvaire par parents et enfants
- les cantons et pays qui ont les meilleures performances scolaires ont des systèmes à niveau [3].

Fort de ces constats, nous souhaitons ouvrir le débat sur le modèle des niveaux, modèle qui semble allier excellence et plus grande égalité des chances.

## Conclusion

**Par cette motion, nous demandons au Conseil d'Etat de tenir compte de l'expérience valaisanne et de remplacer dans la révision de la loi scolaire le système des voies par le système des niveaux. Les modalités concernant le choix des disciplines, l'orientation, le passage d'un niveau à l'autre, etc. restant à définir.**

Souhaite développer et demande le renvoi à une commission.

---

[1] Joëlle Leutwyler (2006) *"Du dialogue à la décision : Analyse de l'orientation au CYT en 2002 et 2003"*, Lausanne : URSP.

[2] *L'analyse des parcours de formation met en évidence que trois quarts des jeunes (75%) accèdent directement à la formation (apprentissage ou formation générale) après l'école obligatoire, alors qu'un peu plus d'un cinquième d'entre eux (22%) se dirigent vers une solution transitoire et que 3% n'ont pas de solution. Amos, J. (2007) "Transition école-emploi : apports de la recherche TREE."*

[3] *Le système coopératif (système à niveaux) incite davantage les élèves à améliorer leurs performances en mathématiques et, ainsi, à suivre un parcours scolaire plus exigeant. "PISA 2003, compétences pour l'avenir, 1er rapport national, CDIP/OFS 2004."*

---

Gland, le 20 mars 2009.

(Signé) Florence Golaz et 51 cosignataires

**Mme Florence Golaz :** — Le 20 mars, nous avons appris que le Conseil d'Etat souhaitait élaborer un contre-projet à l'initiative "Ecole 2010 - sauver l'école" et qu'il entendait procéder à une refonte complète de la loi scolaire. Cette nouvelle est réjouissante car cela va permettre un réel débat sur l'école, ses objectifs, son fonctionnement et les défis auxquels elle est confrontée acutellement. Le passage programmé de l'actuel cycle de transition au primaire, suite à l'adoption de l'accord intercantonal HarmoS et de la Convention scolaire romande, pose la question de l'orientation, étroitement liée à celle de la structure du secondaire 1.

Or il se trouve qu'un nombre grandissant de personnes, de tous bords politiques d'ailleurs, sont insatisfaites du système actuel. Certains constats ne peuvent que nous interpeller. J'en cite quelques-uns :

- Selon leur lieu de domicile, les élèves d'un même niveau scolaire n'ont pas les mêmes chances d'accéder en VSB ;
- Quarante pour cent des élèves en voie secondaire générale (VSG) et 12-15% des élèves en voie secondaire à options (VSO) ont un niveau équivalant aux élèves de VSB d'après les épreuves cantonales de référence ;
- Tous les élèves n'ont pas une solution de formation à la fin de l'école obligatoire ;

- Les patrons rechignent à engager comme apprentis des élèves sortant de la VSO, en principe destinés à cette filière de formation ;
- Les années du cycle d'orientation sont vécues comme un véritable calvaire par les parents et les enfants.

Ces différents constats nous poussent à rechercher d'autres systèmes. Une solution serait de s'inspirer du système valaisan, présenté à fin janvier au forum HarmoS. Avec ce système à niveaux de formation, les élèves sont répartis selon leurs résultats et aptitudes en certaines disciplines en niveau 1 ou niveau 2. L'orientation des élèves dans ces niveaux permet une meilleure différenciation des apprentissages, tout en rendant les éventuels passages d'un niveau à l'autre relativement aisés. A ce propos, je citerai un exemple : imaginons un élève bon en mathématiques, mais dont le niveau serait insuffisant en français et en langues. Dans le système actuel, il risquerait fort de se retrouver en VSO. Dans le système à niveaux, il pourrait développer ses connaissances dans sa discipline de prédilection. Au moment de la recherche d'un apprentissage, ce serait un élément qu'il pourrait valoriser. Dans le système proposé, mises à part certaines disciplines organisées en niveaux, qui restent à définir, les élèves restent regroupés pour le solde des enseignements. En effet, quel est le sens de les séparer pour l'éducation physique, les arts visuels, la musique ou d'autres disciplines encore ? Forts de ces constats, nous souhaitons ouvrir le débat sur le modèle des niveaux — modèle qui semble allier excellence et plus grande égalité des chances — en demandant le renvoi de cette motion à une commission.

La discussion est ouverte.

**Mme Claudine Wyssa :** — Il est vrai que l'efficacité du système scolaire valaisan est largement reconnue et qu'on a souvent cité ce système en exemple pour montrer que les résultats des Valaisans étaient meilleurs que ceux des Vaudois ; cela s'est vérifié plusieurs fois.

Les résultats de ce système scolaire sont-ils dus au fait qu'on a implémenté le système des niveaux à l'intérieur des classes ? La question se pose, et ce n'est pas aujourd'hui que je pourrai y répondre ! Cependant, une étude se justifierait parce qu'il n'y a pas de raison de ne pas aller chercher des idées près de chez nous alors qu'on ne s'est pas gêné, parfois, d'en chercher beaucoup plus loin, notamment dans le domaine scolaire.

La solution des niveaux dans les classes ne résoudrait pas tous les problèmes. Si elle est appliquée, il ne faut pas qu'elle remplace la question des paliers d'orientation ni qu'elle soit un biais pour faire diminuer le niveau des exigences.

Les modalités d'application d'un tel système seraient donc extrêmement importantes, car il ne suffit pas de créer des niveaux, encore faut-il savoir dans quelle branche, comment on compare, quelles sont ensuite les exigences pour passer d'un niveau à l'autre, etc. Je suggère donc que cette proposition de notre collègue Golaz soit plutôt un postulat, car il s'agit de faire une étude et des comparaisons. J'ajoute que c'est peut-être le bon moment pour déposer un postulat puisque, dans le domaine scolaire, des tas de choses sont en train de se mettre en place : HarmoS, Ecole 2010 et autres.

**Mme Fabienne Despot :** — J'ai lu dans la motion — puisqu'il s'agit d'une motion —, qu'on avait mis ce système en place en Valais depuis une vingtaine d'années.

J'observe depuis une vingtaine d'années, une certaine dégradation du niveau scolaire en Valais. Il y a vingt ans, peut-être même plus, nous sortions de ce que nous appelions avec fierté la "Royale abbaye de Saint-Maurice", nantis d'un niveau sérieux en littérature, en allemand, en chimie, en physique, en mathématiques et en philosophie. Cette dernière était une branche considérée comme importante dans le canton et elle était enseignée heureusement à tous les Valaisans. Ces solides outils nous avaient donné, à l'évidence, une longueur

d'avance sur nos camarades vaudois en première année universitaire. Visiblement, nous avons toujours une longueur d'avance mais, mon Dieu, que le niveau a baissé !

C'est certain, l'option proposée ici n'est pas la seule raison de cette dégradation du niveau. Mais c'en est une, parce que, à l'évidence, on diminue le niveau des exigences, on pousse l'élève seulement dans les branches qu'il apprécie, dans lesquelles il est doué, et l'on ne le tire plus vers le haut dans les branches où il est faible. A mon avis, il ne faut pas suivre l'exemple valaisan là où il est mauvais, mais là où il est bon. Si l'on veut répondre à l'énoncé des problèmes soulevés à juste titre par Mme la motionnaire, le seul objectif à viser, c'est l'excellence ; cela consiste à augmenter le niveau dans toutes les branches, que ce soit en VSO, en VSB ou en VSG, et non à faire une soupe comme celle qui est proposée ici.

**M. Claude-Eric Dufour :** — Une bonne idée — peut-être la solution, venant du Valais — cela peut sembler un bon signe. J'aimerais quand même vous lire le seul commentaire qui a été fait suite à l'article présentant le projet, paru dans *Le Nouvelliste* : "Le cycle d'orientation valaisan sur la voie de la réforme ? Sur la voie de la décrépitude à la vaudoise, c'est certain. L'art de ne plus encourager les élèves à se dépasser dans les branches où leurs capacités sont moindres. Le Valais est ainsi assuré de perdre son avance sur les autres cantons. Constat au prochain topo Pisa."

En effet, tout le monde ne croit pas à cette nouvelle proposition. En ce qui me concerne, j'aimerais d'abord savoir si c'est une nouvelle proposition ou une reprise partielle de ce qui avait été tenté dans les zones pilote de Vevey et de Rolle, où l'on a tenté une expérience il y a plus de trente-cinq ans. Cette expérience a capoté — on peut attribuer cet échec à une votation populaire, en 1981, mais il a certainement dû être analysé. On a dû suivre le parcours des enfants impliqués dans ces expériences. S'il y a eu des essais, des enfants, des avenir étaient en jeu. On n'a pas le droit de jouer avec cela. Je me réjouis donc d'avoir enfin un compte-rendu de cette expérience vaudoise et de savoir ce qu'on pourra retirer des débats en commission. Si rien de concret ne ressort ou n'est ressorti de cette expérience tentée entre 1972 à 1991, alors je serai certainement très prudent, voire réticent, à l'idée que nos jeunes ont pu servir de cobayes. Cette motion mérite un bon travail en commission.

**M. Olivier Gfeller :** — Il faut vraiment aller dans le sens proposé par la motionnaire. On a entendu parler de l'importance des paliers d'orientation. Le système proposé permettrait de maintenir les paliers mais affinés. Madame Wyssa, actuellement, les paliers que nous connaissons sont assez grossiers parce qu'il n'y a pas de différenciation par branche. Or pour l'intérêt des élèves et pour la qualité de l'enseignement, il est important que celui-ci soit adapté aux élèves, mais pas de façon grossière et globale comme c'est le cas actuellement ; il faut différencier chacune des branches. A mon avis, cela va dans le sens que vous souhaitez. Vous semblez réticente face à ce procédé, mais je vous invite à y réfléchir, à reconsidérer cette question parce que, à mon avis, ce système de différenciation par branche permet de sortir du dilemme caricatural devant lequel on nous met parfois : d'un côté, les méchants élitistes et, de l'autre, les méchants égalitaristes. J'ai le sentiment que ni vous ni moi n'appartenons à ces deux extrêmes. Nous cherchons le système qui permet à chaque élève de trouver sa voie et de recevoir un enseignement adéquat. Inutile de chercher des exemples en Valais ou ailleurs. Il suffit de faire appel au bon sens. Si l'on peut, dans chaque branche importante, évaluer l'élève et lui donner des cours qui correspondent à son niveau, il est clair qu'on favorisera sa progression, qu'il soit brillant ou qu'il ait des difficultés.

Il y a eu une expérience, en effet, il y a bien des années, avec des zones pilotes. Il serait intéressant de s'y référer.

J'ajoute enfin ceci : pour les patrons qui, en fin de scolarité, voient le carnet de notes de certains élèves, le système avec des niveaux par branche serait beaucoup plus transparent. Pourquoi ? Je donne un exemple. Prenons un élève de VSO dont les résultats en

mathématiques, et seulement dans cette branche, sont bons. Pour de nombreux patrons, il reste estampillé "élève de VSO". Ses bons résultats en mathématiques ne sont pas vraiment pris en compte. Alors qu'avec un système par palier, mais différencié par branche, le bon résultat aurait tout son poids par rapport à l'ensemble des autres élèves scolarisés dans sa volée. Ainsi, je pense que le système proposé va vers plus de transparence par rapport à l'évaluation des élèves, mais aussi par rapport au souci compréhensible des patrons, ceux-ci souhaitant, pour mieux orienter les élèves, que les résultats donnés lors de la dernière année scolaire soient fiables.

Quoi qu'il en soit, je me réjouis qu'on discute de cela, qu'on en débâte encore, parce que ce n'est pas seulement un problème scolaire, c'est aussi un problème de société et j'espère que les discussions seront riches, quels que soient les points de vue exprimés.

**M. Philippe Martinet :** — Je ne m'exprimerai pas sur le fond mais sur le processus. J'ai pu participer avec Mme Golaz à cette journée HarMoS. Très bien organisée, elle montrait qu'il y avait une structure de projet dont le dispositif permettait vraiment de dégager une solution de manière dépassionnée. D'ailleurs si, lors de cette journée, on a donné la parole à M. Lovay, c'est probablement parce que d'aucuns pensaient que l'hypothèse de l'école par niveaux n'était pas absurde.

Dans ce contexte — où nous partions vers une solution dépassionnée, qui n'appartenait pas à un bord politique mais à une structure de projet participative, avec des gens de diverses sensibilités — je crains que cette initiative ne parasite l'élaboration d'une solution consensuelle qui allait forcément être investiguée, puisqu'elle faisait partie de cette journée. A la fin de cette dernière, un "vieux briscard" de l'école vaudoise a trouvé que ce système ressemblait furieusement à l'expérience des zones pilotes, évoquée par M. Dufour. Peut-être faudrait-il se demander pourquoi on n'a pas généralisé cette formule, ou pourquoi certains de ces systèmes à niveaux sont parfois considérés comme élitistes ou si, comme l'a dit Mme Despot, conduisent à un nivellement par le bas. Il y a donc beaucoup de contingences pour faire en sorte qu'un tel système soit bon. Je trouve un peu dangereux d'en faire un objet politique aujourd'hui, alors qu'un bon et important travail technique et de réflexion historique était en cours sur le système de formation.

**Mme Claudine Wyssa :** — Je réponds à M. Gfeller pour lui dire que la question n'est pas de savoir si je suis réticente ou non vis-à-vis de cette proposition. Ce n'est pas parce qu'on étudierait cette solution qu'il faudrait diminuer le niveau des exigences. Il ne faut surtout pas que cela amène une régression du niveau général ! L'exemple que vous avez donné, monsieur Gfeller, et justement un mauvais exemple. Dire qu'un élève moins bon en mathématiques et à un niveau inférieur peut montrer une meilleure note que celle qu'il a en réalité revient à tromper le patron qui va l'engager ! C'est justement ce qu'il ne faut pas faire. Il faut être transparent. Avec ce système de niveaux, il faut pouvoir encourager les enfants dans les domaines où ils sont meilleurs pour qu'ils puissent aller plus loin, et les aider à se rattraper dans ceux où ils sont moins bons. Il ne s'agit pas, pour l'élève, de tromper la personne qui voudrait l'engager à la sortie.

Je maintiens l'idée que cette motion devrait être un postulat et qu'une étude se justifierait. Par exemple, on pourrait avoir — c'est le cas dans le système actuel, mais ce serait accentué avec un système à niveaux — des élèves qui seraient excellents en mathématiques, mais incompetents en anglais, ce qui les handicaperait gravement, pour une carrière dans un domaine technique ou informatique. Je maintiens donc ma proposition : je souhaite que cet objet soit transformé en postulat.

**M. Olivier Gfeller :** — Je signale d'abord que personne n'a parlé d'une diminution du niveau des exigences. C'est un procès d'intention ! Il sera vraiment très utile de discuter sur ce point en commission puisque, déjà, mon exemple de l'élève de VSO bon en mathématiques n'a pas

été compris. Il y a des élèves de VSO dont le niveau en mathématiques est équivalent à celui des VSB ! Mais ils sont orientés en VSO parce qu'ils ont des difficultés dans les autres branches. Leur permettre de suivre des cours de mathématiques correspondant à leur niveau leur permet de viser l'excellence dans la branche où ils se sentent à l'aise et d'être aidés dans les branches où ils ont plus de difficultés.

Ce serait aussi plus transparent pour un patron. En effet, s'il voit qu'un élève a de bons résultats en mathématiques et qu'il sait que l'élève en question a suivi des cours de mathématiques avec les meilleurs élèves de sa volée, c'est plus fiable pour lui, alors qu'avec une orientation en VSO, il ne peut savoir si l'élève a un niveau en mathématiques équivalent à celui des VSB. C'est pourquoi le système serait plus transparent. Il me semble utile que nous poursuivions cette discussion en commission. Je ne désespère pas de vous convaincre, madame Wyssa, que, par rapport à vos buts et intentions, ce système serait beaucoup plus efficace parce que plus fin. Le problème de la division en trois voies de l'école actuelle, c'est qu'il est assez grossier.

**Mme Florence Golaz :** — Je vois que le débat est déjà lancé, c'était d'ailleurs le but de cette motion. J'aimerais revenir sur quelques éléments, notamment la question de la zone pilote. Il faut savoir que c'est une expérience réalisée dans les années septante. Je suis aussi d'avis qu'il faudrait que nous disposions d'un bilan à ce sujet. Trente ans après, le contexte a évolué. Le cycle d'orientation, qui va passer au primaire, est remis en question par de nombreux parents. Il y a aussi ces trois voies, dont l'une est dévalorisée et ne mène à rien. Un tel bilan serait très intéressant s'il était réactualisé.

La baisse du niveau des exigences évoquée par Mme Wyssa n'est pas du tout dans l'idée de cette motion. Son but est plutôt de valoriser des parcours. Nous avons pris l'exemple de l'élève bon en mathématiques ; il pourrait être en niveau 1 pour les cours de mathématiques, tout en faisant le reste de sa formation en niveau 2. Le but recherché est plutôt un parcours individualisé pour les élèves. Il ne s'agit en aucun cas de faire descendre le niveau des exigences.

Concernant les modalités, il est vrai qu'il y a encore de nombreuses questions à débattre, notamment le choix des disciplines, de la moyenne à avoir, par exemple pour passer d'un niveau à l'autre, les modalités de passage, etc. Tout cela peut se discuter en commission avant que le Conseil d'Etat élabore un projet.

La discussion est close.

*Dans son développement écrit, cosigné par au moins 20 députés, l'auteure demande le renvoi direct à l'examen d'une commission.*

**La motion est renvoyée à l'examen d'une commission.**